

Réunion CVL du lundi 28.11.2022

11h30-12h30

Présents (Membres élus et suppléants) : PIESZKO (tle 3, vice-présidente), FIQUET Elina (Tle2), BRIQUET Valentine (Tle2), GODDE Clément (Tle2), SIEZIEN Yann (Tle1), BUYS Angelina (Tle2), DUFILS Ema (1ere7), SEHI Solenne (1STMG1), LE PENVEN Chloé Tle2), CANU Antoine (Tle4), NAJIB Bilal (1ere4), SAKI Kamila (1STMG2), MANAA Imad (1AGO), CULLIN Lucie (2^{nde}2), MENDY Sylvia (1LOG)

Membre de droit : proviseur

Membre expert (référente vie lycéenne) : Anaïs Da Silva, CPE

Membres accompagnateurs : M. Clairon, Mme Brunet

La séance commence par un rapide tour de table des projets que les élèves souhaitent voir se mettre en place pour lancer les actions du CVL pour cette nouvelle année scolaire :

- ⇒ Vente de gâteaux pour la fin d'année (Noël) : les fonds récoltés permettront de financer d'autres projets menés par le CVL.
- ⇒ Mettre en place des événements thématiques pour ponctuer l'année de moments conviviaux : chandeleur, journées à thèmes, ...

M. GUILLERM précise que ces propositions pourront être abordées de façon plus précise lors de la prochaine réunion du CVL.

I. L'Enquête Locale de Climat Scolaire (ELCS)

M. Guilerm précise que les élèves, les parents et les personnels de l'établissement ont reçu un message sur l'ENT au sujet de cette enquête.

Cette année, le lycée est placé, comme d'autres établissements, sous évaluation. Cette démarche se réalise en deux temps :

- ⇒ Un premier temps d'auto-évaluation : réalisé au travers de l'ELCS
- ⇒ Un second temps d'évaluation externe : mise en place en janvier ou février

Question de M. CLAIRON : Qui évalue le lycée ?

M. GUILLERM précise que c'est la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) qui met en place ces enquêtes, c'est-à-dire le Ministère de l'Education Nationale. M. GUILLERM précise

également que l'ELCS est un dispositif en lien directe avec les travaux du sociologue Erick DEBARBIEUX (les enquêtes de victimation).

Question de Yann et Jade : La passation de cette enquête se fait-elle au lycée ?

M. GUILLERM confirme que cette enquête sera réalisée par chaque élève, au sein du lycée, avec sa classe, selon un planning définit par la direction. L'ELCS sera réalisée par les élèves entre le 28.11.2022 et le 12.12.2022. La passation de l'enquête pourra être repoussée de quelques jours au besoin.

M. GUILLERM précise que l'ELCS évolue et se rapproche de plus en plus du modèle Canadien en s'étendant aux personnels et aux parents. La notion de climat scolaire y est désormais interrogée.

Une précision est apportée, aux membres du CVL, quant à l'anonymat des réponses. Les réponses de l'ELCS sont strictement anonymes y compris si des délits ou de crimes y sont dénoncés. Dans ce cas, le chef d'établissement doit saisir le procureur de la République.

Question d'Imad : Les résultats de l'ELCS sont-ils exploités pour faire évoluer les choses au lycée ?

M. GUILLERM précise que cela est le cas quand les réponses à une thématique convergent dans le même sens. Cela peut et doit, dans ce cas, être traité dans les différentes instances de l'établissement (selon les thématiques) telles que le CVL, le Conseil d'Administration, le Conseil d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, le Comité d'Hygiène et de Sécurité ...

Question de Mme BRUNET : Pour l'exploitation des résultats, une journée banalisée sera-t-elle positionnée ?

Le proviseur précise qu'une journée et demi banalisée a déjà été mise en place, les 12.10 et 07.11.2022 et une demi-journée de solidarité le 12.10 après-midi dans le cadre des travaux sur le projet « Notre école, faisons-là autrement » et le nouveau projet d'établissement. En théorie nous avons donc la possibilité de nous réunir encore une demi-journée sur un temps banalisé pour le dispositif « Notre école », une journée pour la démarche d'auto-évaluation et une demi-journée de solidarité pour le projet d'établissement. Toutefois nous tentons de veiller à ne pas désorganiser le temps scolaire et nous essaierons de ne pas consommer plus d'une demi-journée de temps banalisé pour les travaux de restitution liés à l'auto-évaluation.

II. Le nouveau projet d'établissement

Le nouveau projet d'établissement sera transmis aux élèves via l'ENT.

M. GUILLERM précise que ce document est très dense car il résume l'ensemble des propositions provenant des différentes concertations : avec les élèves, les personnels et les parents.

Certains sujets reviennent régulièrement dans les différentes concertations comme les rythmes scolaires (ne plus avoir cours le samedi matin). Ces sujets devront donc être impérativement travailler en profondeur. Le rôle du chef d'établissement, qui dispose d'une vision d'ensemble des contraintes, est de trouver une solution qui permet d'améliorer l'existant tout en faisant attention à ce que cela soit réalisable. *

Le nouveau projet d'établissement comporte 3 axes :

- ⇒ **Promouvoir une pédagogie ouverte sur le monde** : donner du sens aux enseignements, aux projets en faisant référence à l'actualité, aux évolutions de notre monde...
- ⇒ **Développer le potentiel de réussite de tous les élèves** : permettre aux élèves de réussir quel que soit leur potentiel.
- ⇒ **Bien vivre au lycée Condorcet** : rechercher la meilleure qualité de vie au lycée pour tous

M. GUILLERM précise que ces axes se déclinent en objectifs et sous objectifs opérationnels.

Question de Valentine : La formation des ambassadeurs NAH et/ou culture sera-t-elle relancée ?

M. GUILLERM précise qu'il s'agit là d'un besoin réel des élèves. Il est donc important de définir un certains nombres d'éléments :

- ⇒ Quels sont les attendus de la formation ?
- ⇒ Quelles sont les compétences à faire acquérir aux élèves ?
- ⇒ Qui s'occupe de la formation ?

M. GUILLERM demande aux élèves titulaires du CVL leur avis quant à la mise en place du nouveau projet d'établissement:

7 votants sur 7 approuvent la mise en place de ce nouveau projet (vote à main levée)

III. L'école, faisons-la ensemble !

Il s'agit d'un projet prenant en compte les idées et les propositions des personnels et des élèves.

M. GUILLERM fait lecture de quelques sujets abordés avec les représentants d'élèves en assemblée générale des délégués (14.10.2022) et lors de la dernière réunion CVL (11.10.2022). Le chef d'établissement précise que toutes ces propositions ont été travaillées le 7.11.2022 à partir de la synthèse des différentes concertations.

M. GUILLERM aborde la question des rythmes scolaires et liste quelques exemples de projets. Il précise que si une évolution des rythmes scolaires est envisagée, elle doit prendre en compte de façon large les différentes contraintes de l'établissement :

- ⇒ La charge de travail : mieux répartir le travail demandé dans les différentes disciplines sur la semaine.
- ⇒ AS : quand positionner les activités ? réfléchir à la disponibilité des installations sportives
- ⇒ Transports scolaires : se concerter avec les différentes compagnies de transport afin de préparer une évolution des rythmes scolaires (cela est déjà en cours)
- ⇒ Des EDT mieux conçus : éviter les heures de permanences aux élèves, contraintes très importantes rendant la construction des EDT plus compliquée.

La question des rythmes scolaires est un sujet revenant dans les différentes concertations. La réflexion est donc pleinement ouverte.

Les membres du CVL abordent également la question de la vie lycéenne et de la convivialité au sein du lycée. Le proviseur précise que les élèves sont en réelle demande de lieux de partage, d'instantanés d'échanges entre pairs.

- ⇒ Aménagement des lieux de vie (en intérieur ou en extérieur) : ce sujet s'est notamment ouvert avec un projet d'aménagement du hall et une demande d'aménagement des espaces : parcours sportifs, niche de lecture, borne de recharge numérique, insonorisation du hall, agrandissement de la vie scolaire.
- ⇒ Mise en place de distributeurs payants : il n'y aura pas de distributeurs payants mais un projet de cafétéria se met en place à la MDL. Le proviseur explique qu'un projet de produits sains (fruits) est en réflexion avec des producteurs locaux, travaillant déjà avec le lycée. Ce projet sera gratuit pour tous les élèves du lycée.
- ⇒ Mise en place de clubs et de loisirs au lycée : cela peut être envisagé. Jade précise que la MDL sera davantage ouverte mais que la fréquentation reste relativement faible. Une réflexion autour de la communication des horaires d'ouverture de la MDL est engagée. M. GUILLERM demande également que les missions des élèves en responsabilité à la MDL soient clairement explicitées dans une charte.

Le prochain CVL aura lieu avant le conseil d'administration prévu le 15/12 et abordera les points à l'ordre du jour de ce CA plus les sujets évoqués par les élèves en début de séance.

Le présent compte rendu est communiqué aux membres du CA.